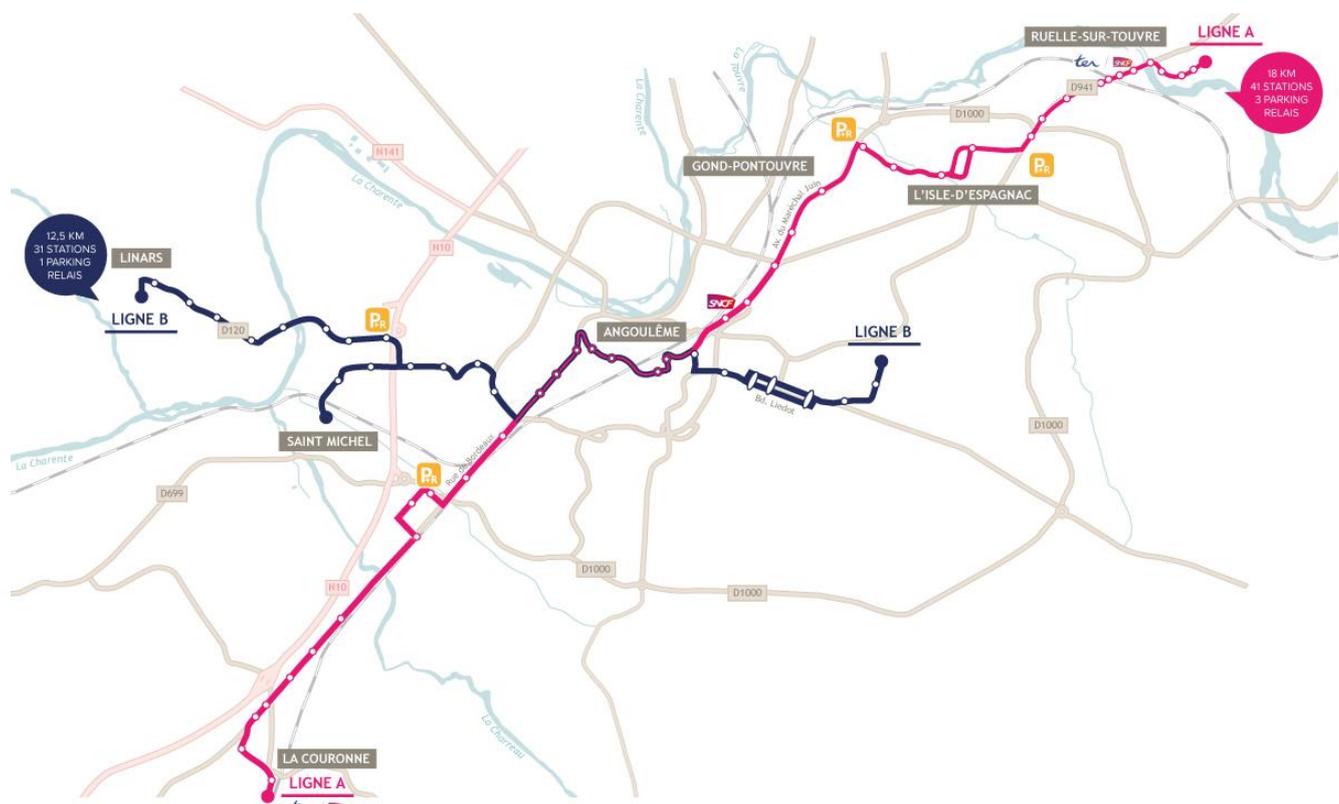


BILAN DE LA CONCERTATION L.103-2

relative au projet de Bus à Haut Niveau de Service du Grand Angoulême



18 mai au 20 juin 2016



SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
2. LE BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE	9
2.1. Les modalités de réalisation du bilan	9
2.2. Le bilan quantitatif.....	9
2.3. La synthèse des expressions du public	11
2.3.1. Les réunions publiques	11
2.3.2. Les autres moyens d'expression	12
2.3.3 Les principales thématiques abordées et les éléments de réponse associés	12
3. CONCLUSION	15
4. ANNEXES	16

1. PREAMBULE

La phase de concertation vise à informer la population sur un projet, favoriser l'expression des habitants, des associations et autres personnes concernées, qu'il s'agisse de détecter les enjeux, de suggérer des orientations, de formuler des avis sur des dispositions envisagées, ou encore d'enrichir le futur projet de transport par le recueil d'avis et d'observations.

Par délibération 2016.05.145 du 12 mai 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême a approuvé l'adaptation du programme du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) en vue de la réalisation du dossier d'Avant-Projet (AVP). (Annexe 1)

Par délibération n°2016.05.150 en date du 12 mai 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême a approuvé les modalités de concertation préalable du projet de BHNS. (Annexe 2)

Le projet de BHNS est donc soumis à un temps de concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes avec pour objectif de présenter et soumettre aux avis et suggestions :

- Les caractéristiques du tracé des deux lignes de BHNS ;
- Le détail des aménagements par secteur et par ligne.

Pour cela, GrandAngoulême propose plusieurs outils d'information et d'expression. GrandAngoulême organise également des temps d'échanges selon les modalités suivantes :

- **Pour s'informer sur le projet et les modalités de concertation :**
 - Le site internet du projet : www.bhns-grandangouleme.fr ;
 - Un dossier de concertation disponible en téléchargement sur le site internet, sur les lieux d'exposition et lors des réunions publiques (cf. figure 1) ;
 - Un document d'information distribué au cœur du magazine du Grand Angoulême du mois de mai 2016, disponible en téléchargement sur le site internet et mis à disposition sur les lieux d'exposition et lors des réunions publiques ;
 - Une exposition dans les locaux du Grand Angoulême ainsi que dans les communes de l'agglomération.
- **Pour s'exprimer :**
 - Le formulaire du site internet ;
 - Le coupon lettre T présent dans le document d'information et diffusé dans « l'Actu », le mensuel du Grand Angoulême (cf. figure 2) ;
 - L'adresse postale du Grand Angoulême ;
 - Les registres d'expression destinés à recueillir les observations et remarques du public pendant toute la durée de la phase de concertation. Le public pourra ainsi consigner ses observations et ses remarques dans ces registres mis à disposition à cet effet. Ces registres sont présents au siège du Grand Angoulême, dans les 16 communes de l'agglomération ainsi que lors des réunions publiques.
- **Pour échanger avec le maître d'ouvrage et ses équipes techniques :**
 - Trois réunions publiques (deux à Angoulême et une à Soyaux).



Figure 1 : Page de garde du dossier de concertation du projet de BHNS du Grand Angoulême

UN PROJET AU SERVICE DE VOTRE MOBILITÉ

L'AXE STRUCTURANT DU FUTUR RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN

Développées en coordination avec le projet de réorganisation de l'ensemble du réseau, les deux lignes du projet de BHNS du Grand Angoulême profiteront d'un lien efficace avec toutes les lignes de transport en commun de l'agglomération ainsi qu'avec les autres modes (marche, voiture, 2 roues...).

Le projet participera ainsi à construire une desserte optimale de l'ensemble du territoire de l'agglomération d'aujourd'hui et de demain grâce à la construction d'un réseau hiérarchisé autour de 4 niveaux de service :

- 2 lignes de BHNS;
- Des lignes majeures en direction du cœur d'agglomération;
- Des lignes relais en direction du BHNS;
- Des lignes de proximité.

UNE RÉPONSE AUX ATTENTES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

S'il conserve les caractéristiques principales du projet étudié et porté à la concertation en 2013, ce nouveau projet de BHNS s'adapte davantage au contexte socio-économique du territoire ainsi qu'aux attentes et besoins de la population grâce à :

- un investissement total de 15 millions d'euros;
- un aménagement moins impactant en traversée d'Angoulême;
- un tracé de référence défini après de nouvelles études de variantes;
- une intermodalité optimisée notamment autour de la gare LGV;
- une meilleure cohérence entre BHNS et réorganisation du réseau.

Et après la concertation ?

GrandAngoulême dresse un bilan exhaustif de la participation et des suggestions recueillies auprès du public. Ce bilan sera présenté en Conseil communautaire, transmis officiellement aux 16 communes de l'agglomération et rendu public sur le site Internet du projet : www.bhns-grandangouleme.fr

GrandAngoulême prendra en compte ce bilan dans l'organisation des études et de la concertation qui seront menées en préparation de l'enquête d'avis publique prévue en 2017.

La mise en service du projet est prévue pour mi 2019.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND ANGOULÊME
25 Boulevard Besson Bley
CS 12 220 - 16 023 Angoulême Cedex
Tél. : 05 45 38 60 60
Site web : <http://www.grandangouleme.fr>
Mail : contact@grandangouleme.fr

PROJET DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE DU GRAND ANGOULÊME

PARTICIPEZ À LA RÉALISATION DU PROJET !

Le Bus à Haut Niveau de Service du Grand Angoulême sera la colonne vertébrale du futur réseau de transport en commun de l'agglomération. Il répond à la volonté de GrandAngoulême d'adapter l'offre de transport aux évolutions du territoire et de développer ainsi une véritable alternative au tout voiture.

Conformément au projet d'agglomération, ses nouveaux objectifs ont été confirmés en juin 2015 (voir dernière page). GrandAngoulême a ensuite engagé une première phase d'étude et de concertation avec les communes qui a permis de préciser ses principales caractéristiques : objectifs fonctionnels, tracé des lignes, localisation des stations, niveau d'aménagement par tronçons...

Après une validation du programme du BHNS par le conseil communautaire le 12 mai 2016, les aménagements proposés sont soumis entre le 18 mai et le 20 juin 2016 à l'avis du public dans le cadre d'une concertation qui s'organise au titre des articles L103-2, L103-3 et R103-1 du code de l'urbanisme et L122-1 du code de l'environnement.

Ouverte à tous, cette concertation doit permettre de présenter et soumettre aux avis et suggestions :

- les caractéristiques du tracé des deux lignes de BHNS;
- le détail des aménagements par secteur et par ligne.

Pour ce faire, GrandAngoulême propose divers outils d'information et d'expression (voir ci-contre).

DU 18 MAI AU 20 JUIN 2016

S'INFORMER

- Le site Internet du projet : www.bhns-grandangouleme.fr
- Un dossier de concertation
- Le présent document d'information
- Une exposition dans les mairies de GrandAngoulême

S'EXPRIMER

- Le formulaire du site Internet du projet
- Le coupon lettre T ci-après
- L'adresse postale : GrandAngoulême – concertation BHNS – 25 boulevard Besson Bley – CS 12 220 – 16 023 Angoulême Cedex
- Les registres d'expression mis à disposition aux côtés des expositions

ÉCHANGER

3 réunions publiques :

- Le 1^{er} juin 2016 à 18h30 – Pôle Soelys, 2 rue Jean Jacques Rousseau, 16 800 Soyaux
- Le 7 juin 2016 à 18h30 – Espace François, 11 Boulevard Bismont, 16 000 Angoulême
- Le 9 juin 2016 à 18h30 – Ecole d'Art de GrandAngoulême, rue Antoine de Conflans, 16 000 Angoulême

Tous les documents supports de la concertation sont à votre disposition sur les lieux d'exposition et à l'accueil des réunions publiques. Ils peuvent également être téléchargés sur le site Internet du projet. Le présent document d'information est également intégré dans un dossier spécial du magazine de GrandAngoulême du mois de mai 2016.

Nom : _____ Prénom : _____

E-mail : _____ Entreprise / Institution : _____

Adresse : _____

Code postale : _____ Ville : _____

VOTRE QUESTION OU COMMENTAIRE

LES ÉLÉMENTS PORTÉS À LA CONCERTATION

Le site Internet du projet (bhns-grandangouleme.fr) et le dossier de concertation présentent de façon détaillée les éléments qui sont soumis à l'avis du public entre le 18 mai et le 20 juin 2016 :

- Les caractéristiques des tracés des deux lignes présentés sur la carte ci-dessus : ces tracés sont le résultat de l'analyse et de la comparaison de plusieurs variantes de tracés pour la desserte de l'hôpital de Gane, en traversée d'Angoulême, pour la desserte de la Zone Industrielle 3 à l'île d'Espagnac et en traversée de Ruelle-sur-Touvre.
- Le détail des aménagements par secteur et par ligne : choix du niveau d'aménagement, localisation des stations, détails de l'aménagement des carrefours, de l'espace public et des voiries...

LES ÉLÉMENTS PORTÉS À LA CONCERTATION

LE CALENDRIER DU PROJET

- Septembre 2015 : Lancement des études (études de faisabilité complémentaires)
- 12 mai 2016 : Validation du programme détaillé et lancement des études d'avis du projet (AVP)
- 18 mai - 20 juin 2016 : Concertation L103-3
- Mai 2016 : Validation des études d'avis du projet (AVP)
- Fin 2016 : Validation des études de projet (PEC)
- 2017 : Enquête publique et déclaration d'utilité publique
- Fin 2017 : Démarrage des travaux
- Mi 2019 : Mise en service

LES OBJECTIFS

- Offrir un service performant, régulier, confortable et accessible
- Assurer une desserte optimale des principaux équipements et quartiers de l'agglomération
- Favoriser une meilleure articulation entre les différents modes de transport
- Développer une réelle alternative à la voiture
- Répondre à l'évolution des nouvelles habitudes de déplacement
- Moderniser l'image du territoire et améliorer son cadre de vie

Transmettez nous votre avis en complétant et postant gratuitement le coupon réponse ci-dessous.

ECO

20 g
Valeur papier
recyclé

T

GRANDANGOULÊME
CONCERTATION BHNS
AUTORISATION R2745
16019 ANGOULÊME CEDEX

Figure 2 : Coupon lettre T diffusé lors de la période de concertation

Dans les faits :

- Les dates de la concertation préalable sur le projet de BHNS ont été fixées à compter du 18 mai 2016 jusqu'au 20 juin 2016 ;
- Une exposition de trois panneaux de présentation du projet a été installée dans le hall d'accueil du Grand Angoulême (cf. figure 3), des mairies d'Angoulême et de Nersac et lors des réunions publiques ;
- Une exposition présentant le projet de BHNS sur un panneau a été installée dans le hall d'accueil des mairies de La Couronne, Gond-Pontouvre, Puymoyen, Soyaux, Linars, Fléac, Saint-Yrieix sur Charente, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Saturnin, Saint-Michel, L'Isle d'Espagnac et Magnac-sur-Touvre ;
- Deux réunions publiques se sont tenues le 1^{er} juin 2016 à 18h30 à Soyaux (Pôle Soëlys) et le 7 juin 2016 à 18h30 à Angoulême (Espace Franquin), la 3^{ème} réunion publique initialement prévue à l'École d'Art à Angoulême n'a pu être réalisée faute de participants ;
- Des registres ont été mise à la disposition du public au siège du Grand Angoulême, dans les 16 communes de l'agglomération ainsi que lors des deux réunions publiques ;
- Les avis de concertation ont été publiés :
 - Sur le site internet du Grand Angoulême (www.grandangouleme.fr) ;
 - Au sein du magazine « l'Actu » du Grand Angoulême (n°47) diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de l'agglomération du Grand Angoulême, 60 000 tirages (cf. figure 6).



Figure 3 : Exposition sur le projet de BHNS dans le hall d'accueil du Grand Angoulême



Figure 4 : Réunion publique du 7 juin 2016 à l'espace Franquin d'Angoulême



Figure 5 : Registre de concertation et documents d'informations sur le projet de BHNS lors de la réunion publique du 1er juin 2016 au pôle Soëlys à Soyaux



Figure 6 : Page de garde du n°47 du magazine « l'Actu » du Grand Angoulême

2. LE BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

2.1. Les modalités de réalisation du bilan

Au terme de la concertation préalable qui s'est déroulée du 18 mai au 20 juin 2016, GrandAngoulême a rassemblé l'ensemble des avis exprimés (remarques et questions) qu'ils aient été émis lors des réunions publiques, ou inscrits sur les coupons réponses T, ou inscrits sur le registre en ligne accessible depuis le site du projet (www.bhns-grandangouleme.fr) ou dans les registres de la concertation.

A cette approche quantitative s'associe une approche plus qualitative issue des différents outils d'échanges proposés au public et lors des réunions publiques. Qu'elles aient été orales ou écrites, les prises de position des différents acteurs portaient sur de nombreux thèmes parmi lesquels : le tracé des deux lignes de BHNS, les amplitudes horaires de fonctionnement des lignes BHNS, les aspects économiques (coût du projet, financement), les aspects techniques liés aux types de matériel roulant, la réorganisation du réseau de transport en commun, etc.

Ce bilan de concertation a non seulement vocation à établir l'état des lieux des différents avis, propositions, ou interrogations des citoyens, mais aussi à devenir un outil d'aide à la décision pour GrandAngoulême qui ne pourra que s'enrichir des échanges ayant eu lieu.

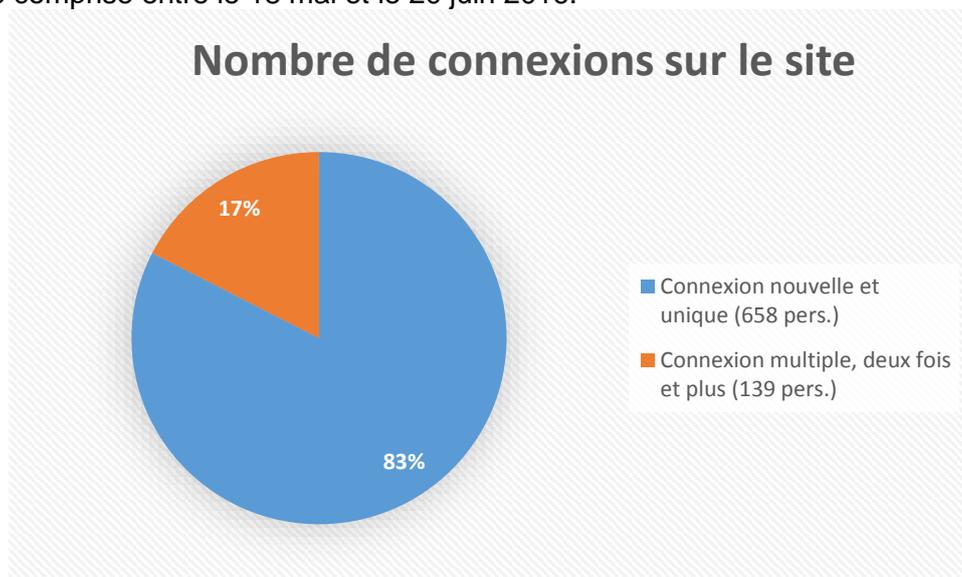
2.2. Le bilan quantitatif

La concertation préalable a mobilisé un nombre réduit de personnes lors des deux réunions publiques organisées à Soyaux et Angoulême. 40 personnes ont assisté aux réunions publiques (cf. figure 7).

Lieu de réunion	Nombre de personnes présentes
Soyaux - Pôle Soëlys	17
Angoulême - Espace Franquin	26
TOTAL	43

Figure 7 : Nombre de participants aux réunions publiques

Le site internet entièrement dédié au projet de BHNS (www.bhns-grandangouleme.fr) a quant à lui mobilisé et enregistré 797 connexions sur la période de la concertation préalable comprise entre le 18 mai et le 20 juin 2016.



Les habitants ont par ailleurs utilisé les différents moyens d'expression mis à leur disposition.

Au total, 65 expressions diverses ont pu être recueillies, ci-dessous la répartition des expressions par type de canal d'émission.

Outils d'échanges	Nombre d'avis ou questions	Part en %
Registre papier	7	11%
Registre en ligne	8	12%
Coupon réponse T	24	37%
Réunion publique	26	40%
TOTAL	65	100%

2.3. La synthèse des expressions du public

2.3.1. Les réunions publiques

Le choix des lieux des réunions publiques

Deux réunions publiques se sont tenues durant la phase de concertation :

- Le 1^{er} juin 2016 à 18h30 à Soyaux (Pôle Soëlys) ;
- Le 7 juin 2016 à 18h30 à Angoulême (Espace Franquin).

Le choix d'organiser une réunion publique à Soyaux se justifie par le fait que la commune se situe au terminus de la ligne B du BHNS. En outre, ce terminus se place dans le quartier du « Champ de Manœuvre ». Ce quartier a des caractéristiques socio-économiques spécifiques, essentiellement composé par de l'habitat collectif. Il rassemble près de 50% de la population de la commune et concentre une part importante d'une population jeune et non motorisée. De plus, le quartier a fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain. L'un des buts du projet de BHNS est de participer à l'ouverture de ce quartier sur le reste de la ville et de l'agglomération. L'organisation de cette réunion au Pôle Soëlys, au cœur du quartier du Champ de Manœuvre se justifie donc pleinement.

La seconde réunion publique a été organisée à Angoulême, à l'espace Franquin. Angoulême constitue la ville centre de l'agglomération du Grand Angoulême représentant plus de 40% de la population. L'espace Franquin se place symboliquement au croisement des deux lignes de BHNS. En outre, l'espace Franquin est situé à proximité immédiate de l'arrêt central du réseau actuel de transport en commun, c'est le nœud d'échange principal du réseau avec le croisement des lignes urbaines et de l'offre en transport interurbaine.

Le déroulement des réunions publiques :

Ces réunions se sont déroulées comme suit :

1. Présentation des éléments relatifs à la création du Bus à Haut Niveau de Service du Grand Angoulême :

- Principes et modalités de la concertation autour du projet de BHNS ;
- La définition et les atouts d'un BHNS ;
- La place structurante du projet de BNHS dans le cadre du futur réseau de transport en commun du Grand Angoulême ;
- La présentation détaillée des deux lignes de BHNS ainsi que des différents niveaux d'aménagement ;
- Le calendrier du projet de BHNS ;
- Le coût et le financement du projet de BHNS ;

Cf. Annexe 7 : Support de présentation des réunions publiques

2. Echange avec les participants présents dans la salle.

- Questions / Réponses ;
- Remarques et précisions

3. Synthèse des échanges et remerciements

Cf. Annexe 9 : Compte-rendu des réunions publiques

2.3.2. Les autres moyens d'expression

En dehors des réunions publiques organisées durant la période de concertation préalable, les autres moyens d'expression étaient les suivants :

- Les registres de concertation papiers disponibles à l'accueil des 16 mairies membres de l'agglomération, à l'accueil du siège du Grand Angoulême ainsi qu'à l'entrée des salles accueillant les réunions publiques ;
- Les coupons réponses lettre T disponibles à l'accueil des 16 mairies membres de l'agglomération, à l'accueil du siège du Grand Angoulême et à proximité des registres de concertation papiers disposés lors des réunions publiques ;
- Le registre en ligne sur le site internet du projet : www.bhns-grandangouleme.fr.

2.3.3 Les principales thématiques abordées et les éléments de réponse associés

Thèmes	Registre papier	Registre en ligne	Courrier libre	Coupon T	Total avis	% avis questions
Budget du projet	1	1		1	3	8%
Tracé des lignes	3	2		3	8	21%
Variante privilégiées					0	0%
Niveaux d'aménagement		2		1	3	8%
Travaux					0	0%
Performance BHNS		1		1	2	5%
Cadre de vie					0	0%
Réorganisation de réseau		1		13	14	36%
Autres	3	1		5	9	23%
Total	4	8	0	24	39	100%

Réorganisation du réseau

Quel avenir pour la ligne 6 actuelle ? Que va devenir le reste du réseau de transport en commun ? La desserte de nouvelles zones du territoire est-elle envisagée dans le cadre des projets, par exemple rejoindre la Zone des Montagnes à Champniers ? Fréquence de passage des nouvelles lignes du réseau « classique » ?

De nombreuses interrogations portent sur le projet de réorganisation du réseau de transport en commun du Grand Angoulême. Ce projet est réalisé en parallèle du projet de BHNS mais pour autant ces deux projets sont intimement liés entre eux.

Le projet de BHNS est un des éléments constitutifs du futur réseau de transport en commun. En effet, dans le cadre de la réorganisation du réseau le principe de hiérarchisation du réseau a été voté par les élus communautaires. Ce principe permet au vu des besoins en mobilité et des comportements associés de définir des axes de transport plus ou moins important et d'y associer une offre de transport répondant de la façon la plus adéquate.

Les deux lignes BHNS, à ce titre, représentent l'ossature du futur réseau, ces lignes BHNS seront accompagnées par une offre de transport adaptée aux spécificités et besoins du territoire :

- **Lignes majeures**, permettant de rejoindre depuis certains centres-bourg le cœur d'agglomération
- **Lignes relais**, permettant en interconnexion avec le BHNS
- **Lignes de proximité**, répondant au besoin de vie du quartier, du hameau en garantissant un maillage fin du territoire

Un premier temps d'échange au travers de 4 réunions publiques a été réalisé courant du mois de février 2016 pour recueillir les besoins en matière de transport de la population. Un second temps d'échange sera organisé courant 2017 pour présenter les premiers éléments de la réorganisation du réseau de transport. Ceux-ci auront été travaillés dans le courant de l'automne 2016 avec des associations, des représentants de la société civile, des chefs d'entreprises, la STGA, et des partenaires institutionnels de l'agglomération.

Tracé de Ligne

Pourquoi ne pas poursuivre la ligne B en direction du Centre Clinical, de Carrefour, du parc de la Jaufertie, le Lycée professionnel Grégoire ? Pourquoi ne pas desservir le quartier de Ma Campagne à Angoulême avec le BHNS ? Pourquoi privilégier la desserte de Linars au détriment des communes de St Yrieix ? du Plan d'eau ? de Nautilus ? de Fléac ? et du Pays Cognaçais ?

Les deux tracés de lignes BHNS sont le résultat d'étude mettant en perspective la composition du territoire à travers une approche socio-démographique (population, densité, âge, composition des ménages, taux de motorisation, typologie d'habitat), les pôles générateurs de déplacement (travail, étude, santé, loisirs, commerce, administration, etc.), les projets à venir sur le territoire (Habitat, Culture, Sportif, etc.), les opportunités de desserte.

Dans le cadre de l'Avant-Projet 9 variantes de tracé ont été étudiées afin de garantir la parfaite cohérence entre les besoins du territoire et le tracé des lignes BHNS.

Le projet BHNS n'est pas figé dans le temps, la mise en place d'une seconde phase de déploiement à plus ou moins long terme est envisageable. Cette nouvelle phase pourrait être de différentes natures :

- Prolongement de ligne par exemple la ligne B jusqu'au LP Grégoire de Soyaux ou le cinéma Mégarama.
- Création d'une nouvelle ligne BHNS pour desservir de nouvelle commune avec une offre de transport structurante.

Performance BHNS

A quelle fréquence passera la ligne A ? Quelle sera l'amplitude horaire de fonctionnement des lignes BHNS ? Le nombre de stations est important, en particulier sur la ligne A, cela n'impacte-t-il pas la performance du BHNS ?

La fréquence de passage, l'amplitude horaires de fonctionnement, ces éléments qui constituent l'offre de transport n'ont pas encore été défini dans le cadre du projet de BHNS. Les études en cours de réalisation portent principalement sur :

- Les aménagements du territoire, aménagement urbain, paysagers, traitement des espaces
- Les systèmes (Système d'Aide à l'exploitation et à l'Information Voyageurs et le renouvellement du système billettique)

Par la suite, les éléments de l'offre transport seront discutés avec les élus du Grand Angoulême et l'exploitant du réseau de transport. Au fur et à mesure des avancées des études, toute nouvelle information sera mise en ligne sur le site dédié. Toutes les personnes sont invitées à consulter régulièrement le site internet du projet.

L'implantation des stations sur les tracés du BHNS est le résultat d'une analyse des données de fréquentations actuelles, du potentiel de fréquentation lié aux territoires et aux projets à proximité. A cela s'ajoute une étude sur la structure même de la ligne afin de s'assurer de la cohérence du positionnement des arrêts au vue des distances inter-arrêt et des contraintes d'insertion.

Budget du projet

Le coût du projet est très important, en avons-nous les moyens ? Comment est financé le projet de BHNS ? Rentabilité du projet ?

L'enveloppe globale du projet est de 87 millions d'euro cofinancé par le GrandAngoulême, les employeurs privés et publics du territoire via le Versement Transport, par l'État et l'Europe. Ce budget se décompose de la manière suivante :

- Opération d'aménagement (Études et frais associés, travaux d'aménagement, de voiries, mise en accessibilité) 67,5 M€
- Systèmes (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs - SAEIV, Billettique, vidéosurveillance, gestion de priorité aux feux) 11 M€
- Matériel roulant (autobus) 8,5 M€

Les opérations d'aménagement, les systèmes et le matériel roulant bénéficieront à l'ensemble du réseau de transport en commun.

3. CONCLUSION

Pour cette phase de concertation préalable, GrandAngoulême a mis en œuvre les moyens nécessaires pour informer et recueillir les avis et les remarques de la population sur le projet de Bus à Haut Niveau de Service.

Toutes les remarques évoquées par le public ont permis de dresser ce présent bilan et de déterminer les choix et les engagements du Grand Angoulême.

GrandAngoulême prendra en compte ce bilan dans l'organisation des futures études et de la concertation qui seront menées en préparation de l'enquête d'utilité publique prévue en 2017. Le bilan de la concertation est mis en ligne sur le site dédié au projet de BHNS (www.bhns-grandangoulême.fr).

La mise en service du BHNS est prévue pour mi-2019.

4. ANNEXES

- **Délibérations du Conseil Communautaire du Grand Angoulême**
 - Délibération n° 2016.05.145 du 12 mai 2016 portant sur l'Adaptation du programme de l'opération en vue de l'établissement d'un avant-projet.
 - Délibération n°2016.05.150 du 12 mai 2016 portant sur les modalités de concertation du public en amont de l'enquête publique.

- **Avis d'information annonçant la tenue de la concertation préalable**
 - Magazine « l'Actu » du Grand Angoulême n°47 (mai – juin 2016)

- **Supports de communication**
 - Panneaux d'exposition
 - Brochure de concertation
 - Plaquette de concertation
 - Diaporama projeté lors des réunions publiques

- **Copie des articles de presse portant sur la concertation préalable**
 - Article de la Charente Libre du 3 juin 2016

- **Compte rendu des réunions publiques**